

Le développement intégral

Une lecture de l'encyclique *Caritas in Veritate*

●●● **Etienne Perrot s.j.**, Genève

Economiste, professeur au Centre Sèvres et à l'Institut catholique (Paris)

La première encyclique sociale du pape Benoît XVI, *Caritas in Veritate*, n'a provoqué que des échos polis : quelques protestations d'un journal anglais contre le rapprochement entre le développement de l'être humain et le respect de la vie dès la conception ; un haut-le-cœur d'humanistes laïcs à qui le mot Dieu donne des boutons, surtout quand c'est pour souligner dans le paragraphe de conclusion combien « l'humanisme qui exclut Dieu est un humanisme inhumain » ; un froncement de sourcil des amis de François Partant¹ prêts à voir derrière le développement - fût-il qualifié de durable - la croissance économique et les catastrophes écologiques qu'elle entraîne ; un petit sourire narquois des jacobins trop soucieux de s'identifier à l'Etat et de promouvoir un gouvernement mondial désencombré de la subsidiarité, ce principe moral qui ne peut qu'affaiblir à leurs yeux l'autorité publique. Ces critiques furent compensées par des appréciations positives venues

d'instances syndicales, d'organisations patronales et du BIT (mis à l'honneur dans le paragraphe n° 63 à propos du travail « décent » qui respecte la dignité de chacun).

Tous ces menus échos, négatifs ou positifs, ne font pas le poids face au silence massif d'indifférence envers le texte pontifical. Pourquoi ? La raison en est sans doute la méfiance habituelle des médias contre les prises de positions officielles de l'Eglise romaine, attendue au coin de la rue de l'exotisme liturgique ou de la morale sexuelle catholique, mais jamais sur le terrain social, où elle montre pourtant une longue expérience positive.

En fait, la culture ambiante n'explique pas totalement le désintérêt pour cette encyclique : son thème social, son inspiration théologique et sa couleur spirituelle sonnent dans une tonalité un peu fade. Dommage ! Car Benoît XVI ouvre des voies prometteuses qui vont bien au-delà de la nécessaire indignation devant les malheurs du monde.

église

Caritas in Veritate de Benoît XVI, parue l'été dernier, n'a pas enthousiasmé les foules, peut-être par manque de sel. Très complète, cette encyclique sociale ouvre pourtant des perspectives engageantes en rappelant à la personne humaine sa conscience et donc sa responsabilité individuelle dans le processus du développement intégral. Etienne Perrot en propose une lecture critique.

1 • Economiste français, auteur notamment de *La fin du développement, naissance d'une alternative*, Actes Sud, Arles 1982, dans lequel il présente le développement comme un processus daté et non reproductible. (n.d.l.r.)

Catalogue des maux sociaux

Il est vrai que la première impression est pénible, produite par la longue liste des injustices sociales : *Caritas in Veritate* semble n'oublier aucun malheur du monde. Le corps, la société, la communauté humaine, aucune dimension de la vie n'échappe à son regard. Le constat recoupe ce que les observateurs les plus sensibles ont depuis longtemps dénoncé : la faim dans le monde, exacerbée récemment par la spéculation financière sur les produits agricoles, l'accès à l'eau potable dont est privé près du tiers de la population mondiale et qui s'annonce comme l'enjeu stratégique majeur des années à venir, la pollution devenue une préoccupation immédiate.

Elargissant nettement la voie ouverte par l'encyclique *Populorum Progressio* de Paul VI qui, voici exactement quarante ans, allait déjà bien au-delà d'une vision purement économique du développement, le pape Benoît XVI souligne les déficits institutionnels et politiques qui obèrent l'épanouissement plénier de tout être humain. L'Etat, le Droit, la société civile, chahutés par la mondialisation, sont aujourd'hui déstabilisés. En l'absence de régulations d'un niveau adapté, ils agissent en ordre dispersé, favorisent les aspects pervers des marchés internationaux et permettent aux puissances économiques les mieux placées de bénéficier de rentes commerciales et financières, au détriment des pays pauvres rendus inaptes à se frayer par eux-mêmes la voie de débouchés solvables.

Plus original est le diagnostic qui repère l'origine morale de ces maux sociaux. L'individualisme, charrié par la culture capitaliste d'accumulation monétaire, entraîne le crépuscule du devoir et ré-

duit la solidarité à n'être qu'un sentiment fugace, qui fleurit et se fane au gré d'événements plus ou moins spectaculaires.

Une austère théologie

Ce catalogue des maux sociaux est dur à entendre, surtout pour les consciences les plus prêtes à l'indignation. Mais les bonnes volontés auront du mal à en apprécier tout le sel, car le propos est affadi par une problématique intellectuelle peu accessible, en dépit d'un effort manifeste de lisibilité. Trois thèmes philosophiques chers à Benoît XVI structurent cette encyclique sociale : la relation entre foi et raison, la dynamique de la vérité, la dialectique du développement intégral.

Puisant aux racines de la grande tradition philosophique, il est rappelé au paragraphe n° 74 : « La raison sans la foi est destinée à se perdre dans sa toute-puissance. La foi sans la raison risque de devenir étrangère à la vie concrète des personnes. » Cette remarque n'a rien d'anodin. Elle éclaire d'un jour puissant les limites des savoirs engoncés dans des logiques unidimensionnelles.

Tous les économistes sérieux savent que la science économique, dans le meilleur des cas, transcrite, comme une sorte de photographie en noir et blanc, une réalité sociale mouvante, en relief et en couleur. La vie sociale ne peut pas sans dommage se réduire ainsi à la raison économique. Il n'empêche que les praticiens de l'économie oublient le plus souvent les limites de leur science et font violence à la vie humaine en forçant l'Etat, le Droit et la société à se plier à leur raison instrumentale.

Contre cette tentation, Benoît XVI rompt avec une conception idéaliste de la vérité. A ses yeux, la vérité n'est pas quelque chose de caché qui attend patiemment qu'un économiste génial vienne la

découvrir en déchirant la voile qui la recouvre. La vérité est à faire et ce « faire » doit baigner dans l'amour sous peine de manquer la cible. D'où le titre de l'encyclique : *Caritas in Veritate*, la charité conduit à la vérité.

Les esprits goguenards ont le triomphe facile, se moquant de la charité suspectée de couvrir quelque bondieuserie paternaliste, préférant la justice réputée plus universelle et plus respectueuse des droits de chacun, parfois même plus efficace. En fait, ce triomphe facile est fallacieux, non pas simplement parce que l'encyclique rappelle que la justice est une dimension essentielle de la charité, mais à cause de la dimension rationnelle de la foi.

La foi est ce qui pousse à comprendre toujours davantage, à rassembler dans l'intelligence les événements et les relations (fussent-elles économiques) qui comportent toujours une part de gratuité. Voilà un point fort de l'encyclique : le développement ne serait pas intégral s'il ne cherchait pas à entrer dans une relation un peu gratuite avec celles et ceux qui restent à la porte de la société. Ce rappel est plus nécessaire que jamais : comme toujours en temps de crise, chacun (individu, famille, pays) se replie sur ses acquis et pense (c'est une illusion) mieux les conserver en se coupant des autres. Au niveau des nations, les Etats-Unis érigent des murs contre l'entrée des pneumatiques chinois, l'Afrique du Sud en fait de même pour les textiles, et chaque pays se protège comme il peut, tout en protestant de sa bonne volonté à coopérer sans réticence avec la communauté internationale.

La dialectique humaniste du développement intégral sent bon la posture du dialogue. En fait Benoît XVI ne tombe pas dans l'angélisme. Il sait que la vie humaine combine à chaque instant plusieurs logiques, explorées par autant de

sciences sociales. Chaque être humain est éclaté entre diverses identités sociales (on est homme ou femme, de tel âge, habitant dans tel quartier, citoyen de telle ville, pratiquant tel métier et partageant des conceptions religieuses particulières). De même chacun, dans sa vie professionnelle, familiale et civique, doit arbitrer plusieurs exigences, autant de solidarités parfois contradictoires. Ce qui conduit l'encyclique à mettre au cœur de son propos non pas une vision générale du monde et de la société, mais le sujet singulier, animé par une conscience qui se sait vulnérable.

Les paragraphes n° 45 et suivants, qui évoquent l'éthique en entreprise et en finance, illustrent parfaitement cette posture : le pape voit le danger d'une éthique qui ne serait qu'une étiquette qui couvre le *business as usual* tout en servant d'argument de marketing. Il rappelle le rôle central du discernement et de la responsabilité personnelle : « Dans les interventions en faveur du développement, le principe de la centralité de la personne humaine doit être préservé car elle est le sujet qui, le premier, doit prendre en charge la tâche du développement » (§ 47). Cette dialectique de la personne et de la société le conduit à donner à la solidarité une couleur plus vive.

Solidarité outre-étatique

Une lecture rapide de *Caritas in Veritate* pourrait laisser passer ce que le traitement de la solidarité a ici d'innovant : « La solidarité signifie avant tout se sentir tous responsables de tous, elle ne peut donc être seulement déléguée à l'Etat » (§ 38). Cette formule « tous responsables de tous » rappelle deux dimensions essentielles du développement intégral : d'une part, la solidarité

église

n'est pas seulement une affaire d'organisation entre les mains d'une administration spécialisée ; d'autre part, elle implique chacune et chacun, non pas à la manière passive de qui paie avec réticence sa cotisation sociale, mais à la façon d'une responsabilité librement et joyeusement assumée.

Pendant longtemps on a cru que la solidarité se réduisait à la bonne répartition des biens par un organisme public. Or on a vu qu'aussi serrées soient les mailles du filet administratif, les itinéraires singuliers conduisaient les plus démunis vers la marge de la société. C'est pourquoi les procédures les mieux pensées doivent être complétées par une sollicitude toujours en éveil.

Cette observation sous-jacente au propos pontifical fait le lit d'une posture spirituelle qui redonne à la personne toute sa dignité en la reconnaissant créatrice du tissu social dans une responsabilité partagée. Voilà le contre-pied de la dérive massive de la vie économique et sociale d'aujourd'hui où la mondialisation entraîne une spécialisation des régions et des entreprises, qu'accompagne une technologie de plus en plus compliquée. D'où la multiplication des procédures, des protocoles, de la formalisation des manières de faire, dans le but de neutraliser ce que le facteur humain pourrait avoir de perturbant.

Chacun se confie alors les yeux fermés aux formules imposées, les faisant siennes à la manière de réflexes, sans voir les conséquences sociales du système auquel il participe. Contre cette aliénation, la posture spirituelle préconisée par *Caritas in Veritate* fait de la conscience personnelle le critère ultime du développement intégral.

De l'indignation à l'organisation

Fidèle à la Tradition la plus constante de l'Eglise, Benoît XVI ne fait pas de la conscience un ovni tombé directement des étoiles dans le cœur de chaque être humain. La conscience, « écho de la voie de Dieu », comme disait le citoyen de Genève, n'est pas moins incarnée que le Christ, la parole divine. Elle se manifeste dans la relativité des relations humaines, se forme au contact de la famille, de l'entourage et des éducateurs, s'ouvre sous le choc des exemples édifiants, se ferme quand elle est plongée dans un milieu délétère, prend appui sur cette légitimité un peu spéciale que donne la loi, prend forme selon le style des règlements et les traditions propres aux institutions qui les ont produits. C'est pourquoi *Caritas in Veritate* prend au sérieux les dysfonctionnements, voire les injustices flagrantes engendrées par les organisations publiques, nationales lorsqu'elles oublient la démocratie, toujours à régénérer, internationales lorsqu'il s'agit de l'ONU ou du FMI.

Ces deux dernières institutions ont été mises en place dans un contexte international qui date d'un demi-siècle et qui n'est plus celui d'aujourd'hui. Le paragraphe n° 67 parle de l'urgence de les réformer « pour concrétiser le principe de la responsabilité de protéger, et pour accorder aux nations les plus pauvres une voix opérante dans les décisions communes ». Programme colossal, c'est pourquoi il faut l'entamer sans délai.

E. P.